Titre : **LES VOLONTAIRES DE 1792 ET LES GARDES MOBILES DE 1870**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Organisation**
Auteur : **GENERAL AMBERT**	Origine : **Collection personnelle**
Référence : **GAULOIS ET GERMAINS** **RECITS MILITAIRES** **APRES SEDAN** **2e série** **LIBRAIRIE BLOUD ET BARRAL** **4 rue de Madame et rue de Rennes 59** **PARIS** **1884**	Transcripteur : **MF. R.** Date : **2013**

Ancestramil

LES VOLONTAIRES DE 1792
ET LES GARDES MOBILES DE 1870

CHAPITRE IV

Pages 238 à 245

La France eut en 1870 ses bataillons de gardes mobiles, comme elle avait eu en 1791 et les années suivantes ses bataillons de volontaires. Ces derniers sont devenus légendaires. La poésie, la peinture, la sculpture les ont célébrés, et l'on dit encore volontiers, dans les harangues démocratiques : nos pères les géants.
Si quelqu'un écrivait que les bataillons de nos gardes mobiles étaient supérieurs aux bataillons de volontaires, il serait accusé d'ignorance. Cependant, c'est en invoquant l'histoire que nous affirmerons la supériorité des mobiles sur leurs ancêtres, les volontaires de la Révolution.

En 1870, un grand nombre de bataillons de mobiles manquaient d'instruction militaire, la discipline rigoureuse laissait quelquefois à désirer, il se produisait parfois des actes de faiblesse, mais l'esprit demeurait bon, et l'on se battait à merveille.

En était-ce ainsi en 1792 ?
Interrogeons les documents historiques :
Au mois d'octobre 1791, le général **LAMORLIERE** fit ce rapport sur les volontaires d'un bataillon ; "*Ces canailles ont déjà refusé, de manière la plus insolente, l'obéissance à leurs chefs qui voulaient les faire aller à l'exercice. Sous tous les rapports, les citoyens désirent le départ de cette troupe dont l'inconduite les inquiète.*"

La guerre en 1791 commença sous les auspices les plus malheureux. En Flandre, deux colonnes de l'armée du Nord se débandèrent au moment de marcher à l'ennemi ; l'une d'elles assassina son général. L'état des choses n'était pas meilleur à l'armée du Rhin. L'adjudant-général **VIEUSSEUX** écrivait sur cette armée, le 15 mai 1792, du camp de Neukirch, à un de ses amis: *"Les nouvelles particulières de Flandre sont désolantes ; elles nous annoncent des traits d'une lâcheté sans exemple, après toute la jactance possible et les démonstrations les plus bruyantes. J'en ai le cœur ulcéré. Ah ! si je pouvais entrer dans les détails, vous verriez s'il y a du patriotisme dans l'Assemblée nationale à céder lâchement à tous les caprices d'une soldatesque mutine et furieuse, à se récrier contre toute idée de subordination et de discipline, et à déclamer sans cesse contre tous les moyens de ramener l'ordre et la tranquillité. Je voudrais voir ces prétendus patriotes au milieu de soldats ivres ou furieux, qui menacent ceux qui osent leur parler des lois, et qui vexent, pillent et insultent les citoyens qu'ils sont appelés à protéger et à défendre."*

Le général **BIRON** écrivait au ministre de la guerre, **SERVAN** : "*Les officiers de volontaires n'ont aucune fermeté ; ils mettent souvent le désordre au lieu de maintenir l'ordre, et fournissent eux-mêmes l'occasion au relâchement de la discipline."*
Le même général dans un rapport, s'exprime ainsi *: "Il ne faut pas se tromper sur la composition des volontaires ; ce sont des gens achetés par les communes, et la plupart sans aveu, ils sont plus embarrassants qu'utiles… Tous les officiers généraux auxquels je veux en donner les craignent.."* deux mois plus tard, **BIRON** écrivait encore au ministre de la guerre

Amestram

radical, le citoyen **PACHE** : *"… il ne me restera pas 16 000 hommes en état de servir, les autres étant sans habits, sans souliers, sans armes, composés de gens contrefaits, infirmes, vieillards et enfants hors d'état de rendre aucune espèce de service.*"

CUSTINE, qui devait être renforcé par l'armée de **BIRON**, pria le ministre de ne pas lui envoyer de bataillon de volontaires nationaux : "*Pour l'amour de Dieu, ne m'envoyez pas de volontaires ; ils me sont absolument à charge."*
Ce général, pour augmenter sa popularité, avait d'abord comblé de louanges le volontaires, mais après l'occupation de Spire, il changea d'opinion : "*Les volontaires ont pillé Spire, ils brisaient les armoires, emportaient meubles et argenterie.*" **CUSTINE** se vit forcé de faire fusiller les meneurs.

Enfin, la Convention, qui ne s'en rapportait pas aux seuls généraux, nomma des commissaires civils tirés de son sein pour visiter les armées. Le député **AUBRY** fit ce rapport au nom d'une commission : *"Citoyens, une vérité affligeante, c'est l'indiscipline de la plupart de nos bataillons nationaux… partout on redoute leur séjour ; partout, ils demandent avec une brusquerie d'une force trop sentie ; enfin partout ils détruisent …*"

A Nancy, un bataillon de l'armée de la Moselle pilla, immédiatement après son entrée dans la ville, le Musée et la Bibliothèque, comme témoins parlants de la tyrannie. Le commandant de l'avant-garde de cette armée, le général **LABAROLIERE**, offrit sa démission le 12 novembre en écrivant : "*Je ne dois pas risquer en un seul jour la réputation que j'ai été trente-six ans à me faire ; je ne puis répondre des troupes. Une grande partie ne sont plus les enfants de l'honneur, mais les compagnons du crime et de la débauche. Chaque, jour, chaque heure apprend de nouveaux désastres, et s'ils sont envoyés dans les pays étrangers pour y manifester les sentiments d'un peuple libre et vertueux, leur conduite fera regarder notre nation comme une société de voleur set de pirates."*

La désertion était de tous les jours, dans les bataillons de volontaires. Du 27 novembre au 1er décembre, l'armée de la Moselle perdit 2 000 hommes par la désertion *: "Si cela continue, ajoutait **BEURNONVILLE**, je n'arriverai devant Trèves qu'avec les troupes de ligne. Personne ne se plaint des troupes de ligne, les seules qu'on puisse employer en campagne. Malheureusement elles ne forment que le quart de nos armées."*

Dans l'expédition contre Trèves, deux bataillons de volontaires, formant un effectif de 200 hommes, apercevant une troupe ennemie déjà fort ébranlée, se mirent à exécuter toutes sortes de danses ; ils entonnèrent de "véritables hurlements d'Indiens", puis ils prirent la fuite en désordre.
Le 18 octobre, six députés, et parmi eux **LACOSTE**, envoyèrent à Strasbourg leur rapport au Comité de salut public : " Dans la déroute du 13 (prise d'assaut des lignes de Wissembourg par les Autrichiens), plus de 6 000 soldats ont abandonné leurs drapeaux et fui à plus de douze lieues. L'esprit des paysans alsaciens est infiniment mauvais ; plusieurs se sont réunis à nos ennemis pour marcher contre nous. Le plus grand nombre des habitants de Strasbourg est plus autrichien que français et ne cherche qu'à livrer cette forteresse."

Le procureur-syndic du département d'Indre-et-Loire adressait à **BOUCHOTTE** cette lettre datée de Tours: "*Citoyen ministre, tout le gros de l'armée composé de bataillons, la plupart ramassés à force d'argent, loin de donner (contre les royalistes de la Vendée), crie à la trahison, sauve qui peut ! et, dans une débandade affreuse, un grand nombre jettent leurs armes, leurs munitions, et fuient avec leurs sacs et leurs porte-manteaux…*"

Un décret du 28 décembre 1791 punissait le volontaire déserteur de l'honneur de servir dans la garde nationale et les troupes de ligne ;

On connaît cette anecdote très caractéristique d'un capitaine de volontaires, résignant ses fonctions pour devenir simple soldat, et répondant à ses hommes qui le priaient de rester leur chef ; "*Je veux, moi aussi, avoir quelque chose à commander*."

Quelques bataillons de volontaires formés en 1792 eurent cependant une meilleure attitude.
Les généraux furent unanimes pour demander l'amalgame des volontaires avec les troupes de ligne ; **LUCKNER, DUMOURIEZ, DUBAYET, KELLERMAN, KLEBER, MONTESQUIOU, BEURNONVILLE, CUSTINE, BIRON** déclarèrent que les bataillons de volontaires ne rendraient de vrais services que lorsqu'ils seraient encadrés dans les bataillons des soldats de ligne.

Les partisans et les admirateurs, malgré tout, des bataillons de volontaires diront peut-être que ces hommes sans instruction militaire et sans discipline ont néanmoins repoussé l'ennemi. La légende révolutionnaire est ainsi faite, mais elle est fausse. L'envahisseur fut repoussé par les troupes de ligne qui formaient une masse de 200 000 hommes, soldats de l'ancienne armée royale. Il y avait aussi parmi ces derniers un certain nombre de bataillons de volontaires de 1792, recrutés dans les troupes provinciales licenciées depuis peu et qui se transformèrent en vrais soldats. Enfin, pour tout dire, la France à cette époque n'avait pas en réalité d'ennemis redoutables. Entre le **duc de BRUNSWICK,** commandant les armées alliées, **et M. de MOLTKE**, la distance était grande, et Valmy ressemblait peu à Frœschwiller.

Les bataillons de mobiles qui ont soutenu la guerre de 1870-1871, après les capitulations de Metz et de Sedan, ont été infiniment supérieurs aux troupes improvisées en aucun temps ; il est vrai que le souffle révolutionnaire n'avait pas en 1870 la même violence qu'en 1793. Il faut aussi rendre cette justice à **GAMBETTA**, qu'on ne le vit jamais soutenir l'indiscipline comme les **SAINT-JUST,** les **LEBAS**, les **HEBERT**, les **RONSIN**. Les prédécesseurs de **GAMBETTA** à Tours, les GENERAUX DE L'ARMEE, avaient proclamé, le 2 octobre 1870, la loi martiale dans un manifeste trop ignoré de nos jours ; l'article 6 de cette loi s'exprime ainsi :
"**Seront punis de mort les crimes et délits suivants ; assassinat, - meurtre, - désertion, - embauchage pour commettre un des faits punis de mort par le présent décret, - pillage avec ou sans armes, - refus de service à un supérieur, avec ou sans menaces ou injures, - inexécution d'ordre compris et réitéré, avec intention d'opposer de l'inertie, - injures, menaces, voies de fait envers un supérieur, - provocations en paroles à la révolte ou à l'indiscipline, - bris d'armes, perte volontaire d'armes afin de ne pas marcher au feu, - destruction de munitions, dans le même but, faite en présence ou non de l'ennemi, par lâcheté.**
"Au feu, tout officier ou sous-officier est autorisé à tuer l'homme qui donne preuve de lacheté, en n'allant pas se mettre au poste qui lui est indiqué ou en jetant le désordre par fuite, panique ou autre fait de nature à compromettre les opérations de la campagne et son salut, qui dépend de la résistance et de l'accomplissement rigoureux du devoir."

Non seulement **GAMBETTA** ne désavoua jamais ce manifeste, mais il en soutint l'exécution avec énergie.

Pour le malheur de la France, **GAMBETTA** se crut capable de commander les armées et il fit partager cette idée à **M. de FREYCINET** et à **M. de SERRES**. Dès lors les armées se

mettaient en mouvement par saccades, elles manquaient de cohésion, et n'agissaient pas de concert. Les ordres d'en haut étaient rarement compris, et ne parvenaient aux bataillons qu'après de longues explications. Les contre-ordres se croisaient avec les ordres et donnaient lieu à ces marches et contre-marches qui épuisaient les soldats.
Le trait caractéristique de la stratégie allemande était : diriger l'offensive sur le point où sont les forces principales de l'ennemi. Chacun agissait en conséquence. Mais nous n'avions rien de semblable.

GAMGETTA ne se faisait pas illusion sur l'issue de la guerre ; il savait que nos bataillons de mobiles, malgré leur bravoure et leur patriotisme, ne pourraient vaincre les vieilles troupes aguerries de la Prusse ; tout en parlant à ses concitoyens et à l'armée des victoires futures, il faisait cet aveu : "*Les succès ne s'improvisent pas*[1]." Et **GAMBETTA** se créait cependant une réputation de guerrier, auprès de nos populations, avec le sang de nos enfants.

Pour tout homme de bonne foi qui cherche la vérité dans l'histoire et non dans la légende, nos bataillons de mobiles ont été en 1870-1871, répétons-le, plus courageux, plus disciplinés, plus dignes, plus patriotes que les bataillons de volontaires de la première république. Ce fait, à lui seul, n'est-il pas une consolante promesse pour l'avenir de notre pays ? Napoléon 1er consacre, dans ses *Mémoires,* plusieurs pages à l'histoire rapides des régiments employés à l'armée d'Italie. Il parle des campagnes précédentes de chaque corps, des traits de bravoure de chacun d'eux et des services rendus. Personnifier ainsi un corps est l'hommage le plus vrai qui se puisse adresser aux soldats.

Ancestrami.fr

[1] L'ouvrage du baron VON DER GOLTZ, GAMBETTA et ses armées, se termine par une étude intéressante sur les armées permanentes et les milices.